

I Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Session de février 2019

\\ Synthèse de la mission

Les solidarités territoriales, la cohésion sociale et la participation locale, au cœur de la Breizh COP, guident les actions mises en œuvre dans le cadre de la Mission I.

Les politiques régionales s'inscrivent dans les principes généraux structurant aujourd'hui la Breizh COP : la différenciation, la subsidiarité et la solidarité.

→ Développer une approche différenciée entre les territoires et selon les situations des bretonnes et des bretons

Le principe de différenciation consiste à mettre en valeur et prendre en compte la diversité des territoires et des situations en Bretagne. Il s'agit de conforter l'unité bretonne et sa cohésion en donnant toute sa place à la diversité qui fait sa richesse. Il s'agit de permettre à chacun-e de faire fructifier son potentiel, sa vocation, ses atouts propres. Il s'agit enfin de tenir compte des différences de capacité à faire des territoires.

Ces valeurs et principes constituent le socle de la politique territoriale bretonne. En négociant 21 contrats de partenariats Europe/Région/Pays et un contrat avec l'Etat et les îles bretonnes, la Région a souhaité se donner la capacité d'agir de manière distincte selon les territoires en fonction de leurs problématiques diverses et multiples, mais toujours en cherchant à ce que chacun trouve toute sa place dans le développement régional. Ainsi, ces contrats portent des orientations prioritaires différentes mais toujours en adéquation avec le projet régional. En territorialisant une part conséquente des fonds européens dont elle assure la gestion (FEADER, FEDER, FEAMP) dans ces mêmes contrats, elle a témoigné de la confiance qu'elle accorde aux territoires, via les pays, EPCI, Conseils de développement, pour savoir, en proximité, ce qui est bon pour leur développement.

En 2017, en adaptant le périmètre territorial de ces contrats suite à la réorganisation de la carte intercommunale, la Région a aussi fait preuve de sa capacité à faire du « cousu main ».

Ce principe de la différenciation sera au cœur des réflexions que la Région développera en 2019 sur la mise en œuvre, notamment par voie contractuelle, des objectifs de la Breizh COP.

Cela passe par une connaissance adaptée des dynamiques à l'œuvre dans les territoires. C'est pourquoi la Région s'engage aux côtés de plusieurs partenaires afin de développer une observation de qualité et qui puisse également bénéficier à tous les acteurs, au niveau local.

→ Agir en subsidiarité

Le principe de subsidiarité consiste à privilégier, pour assumer les responsabilités, l'échelon d'action le plus proche, le plus en prise avec la connaissance des réalités locales ; ce principe devant être mis en œuvre avec le plus grand pragmatisme et en prenant en compte en toute priorité des réalités vécues au quotidien par l'ensemble de nos concitoyen-ne-s.

Ce principe a notamment guidé les appels à candidatures que la Région a lancé avec l'Etat, l'Etablissement public foncier et la Caisse des dépôts pour accompagner les programmes développés par les communes elles-mêmes pour accroître la dynamique de leurs centres.

Il a également été à l'origine du rôle donné aux comités uniques de programmation mis en place à l'échelle de chaque pays pour identifier des opérations que la Région était appelée à soutenir en déclinaison de la stratégie locale.

En effet, les territoires regorgent d'actions innovantes, d'expériences intéressantes. Il convient de reconnaître et de valoriser cette capacité d'initiative. Cela est particulièrement vrai en matière de santé et plus précisément au sujet des réponses à apporter aux enjeux de l'offre de soins. La Région continuera à prendre sa part dans la diffusion, la valorisation, la capitalisation et l'accompagnement de ces bonnes

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2

Répartition des crédits
par chapitre 4

Programme 101 6

Programme 102 8

Programme 103 10

Répartition des AP et AE
par actions 12

pratiques dans le cadre des rencontres « Les territoires innovent » ou du réseau rural qu'elle copilote avec l'Etat et qui travaillera, en 2019, sur la jeunesse en milieu rural.

Ce travail viendra alimenter la démarche globale d'élaboration d'un plan de mobilisation pour les jeunes que la Région conduit avec l'Etat (« dialogue structuré » prévu par la loi égalité et citoyenneté de 2017) et qui vise à répondre avec, pour et par les jeunes à leurs problématiques.

Un plan de mobilisation pour les jeunes

Depuis 2016, la Région a souhaité renouveler son engagement en faveur d'une politique jeunesse forte. Elle a affiché sa volonté d'inscrire cet engagement dans les dispositions de la loi Egalité et Citoyenneté qui prévoit que la Région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la politique de la jeunesse.

Cette même loi prévoit également la mise en œuvre, chaque année, d'un « dialogue structuré » territorial sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse (Dialogue Structuré territorial - Article 54 de la loi Égalité et Citoyenneté : Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menée par l'Etat, les Régions, les Départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics. Ce débat porte notamment sur l'établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'Etat).

Le chef de filât confié aux Régions et le « dialogue structuré » territorial étant par nature fortement imbriqués, la Région Bretagne a souhaité prendre toute sa part dans cette démarche, aux côtés de l'Etat, des collectivités et des acteurs jeunesse réunis au sein d'une Conférence jeunesse installée en 2018).

Cette démarche s'articulera autour de trois étapes dont les principales se concrétiseront en 2019 :

1. mieux connaître les besoins des jeunes au moyen d'un diagnostic quantitatif et qualitatif enrichi d'un recueil de leur parole.
2. identifier les priorités qui structureront le plan de mobilisation, dans le cadre de temps de concertation associant l'ensemble des partenaires et les jeunes eux-mêmes.
3. définir et mettre en œuvre une feuille de route partagée, qui pourra se décliner vis-à-vis des collectivités dans le cadre de la CTAP et, pour la Région, par la définition de nouvelles orientations en direction des jeunes.

→ Assurer une solidarité

Le principe de solidarité est le pendant naturel mais essentiel de la différenciation.

Cette solidarité, la Région a, tout d'abord, souhaité l'exercer par ses contrats de partenariat en attribuant aux pays les plus fragiles des dotations par habitant plus fortes, dans un rapport de 1 à 4. En mettant cette péréquation au cœur de sa contractualisation avec les pays (et/ou EPCI depuis 2017), y compris sur les fonds européens territorialisés, la Région a fait un choix ambitieux que peu de Régions ont su concrétiser.

En soutenant l'ingénierie dans les territoires selon le même principe de péréquation, elle a souhaité accompagner le développement des capacités des territoires les moins dotés.

La Région a aussi appliqué ce principe de solidarité au bénéfice de populations vulnérables, notamment celles vivant dans les quartiers politiques de la ville ; que ce soit par la mobilisation d'une enveloppe dédiée à la réalisation d'opérations de renouvellement urbain dans ces quartiers mais également en mobilisant toutes ses politiques (dites de droit commun) dans le respect de ses engagements signés dans les contrats de ville.

La solidarité, c'est aussi permettre le maintien ou la réinstallation de services à la population dans les territoires. A ce sujet, les problématiques liées à l'offre de soins sont prégnantes et se traduisent par de nouvelles mesures de soutien régional depuis la nouvelle politique régionale de santé adoptée en décembre 2017.

C'est enfin permettre à tou-te-s les breton-ne-s de disposer d'un service essentiel : le numérique . Dans ce cadre, la Région s'est fortement engagée via le partenariat avec le syndicat mixte Megalis Bretagne au déploiement de la fibre

optique pour tou-te-s et partout sur le territoire, en s'assurant que pour une prise installée en milieu urbain, une autre le soit dans le même temps en milieu rural. Elle s'engage également, conformément aux objectifs de la Breizh COP dans des actions en faveur de l'inclusion numérique.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

	AE		Total AE	AP 905	Total AP
	934	935			
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		4 025 000	4 025 000		
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	-	1 498 500	1 498 500	100 000	100 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		2 194 000	2 194 000	87 830 000	87 830 000
	-	7 717 500	7 717 500	87 930 000	87 930 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

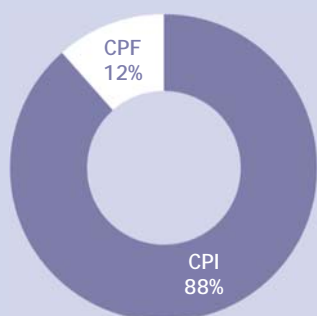
	CPF		Total CPF	CPI 905	Total CPI
	934	935			
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		3 540 000	3 540 000	27 239 500	27 239 500
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	21 361	1 345 440	1 366 800	105 000	105 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		2 194 000	2 194 000	18 330 000	18 330 000
	21 361	7 079 440	7 100 800	45 674 500	45 674 500

Programme 101

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2006 à 2020 de

4 025 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

4 025 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

27 239 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 540 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

\\ Raison d'être du programme

La Région soutient activement, dans une approche solidaire et équitable, les dynamiques à l'œuvre sur les territoires.

Plusieurs dispositifs complémentaires permettent, au sein de ce programme, d'accompagner la diversité des projets territoriaux :

- Les contrats de partenariat, qui soutiennent des projets durables, s'inscrivant dans une stratégie globale à l'échelle du bassin de vie.
- Des dispositifs plus spécifiques, hors contrats de partenariat, permettant le soutien à des enjeux ciblés :
 - Le renouvellement urbain, dans le cadre de conventions que la Région signe avec l'ANRU et chaque établissement public de coopération intercommunale comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.
 - Le dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne, dans le cadre du partenariat innovant mis en place avec l'Etat, l'Etablissement Public Foncier et la Caisse des Dépôts.

L'ensemble de ces éléments permet d'apporter un soutien adapté à la diversité des projets et des territoires, et de porter la vision d'un aménagement durable des territoires, conciliant le renforcement du lien social, les transitions écologiques et énergétiques, et le développement de l'économie locale.

\\ 2019 en actions

→ Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires

La Breizh COP ambitionne de « Favoriser l'égalité des chances entre les territoires » et d'assurer une égalité des chances de développement par un renforcement des capacités d'ingénierie. En 2019, la Région poursuivra son soutien à l'ingénierie relative aux missions des pays et d'animation des Conseils de développement de pays, ainsi qu'à l'association des îles du Ponant. Afin de formaliser les objectifs, une convention pour les années 2019 et 2020 sera négociée pour chaque pays entre la Région, le pays (ou EPCI quand il s'est substitué au pays) et le Conseil de développement.

→ La mise en œuvre des contrats de partenariat Europe / Région / Pays et îles du Ponant

La révision du volet régional des contrats de partenariat, intervenue en 2017, s'est pleinement concrétisée pendant l'année 2018. Ainsi, à la fin 2018, 758 projets locaux avaient pu bénéficier d'un soutien régional au titre des contrats 2014-2020 pour un montant total de subvention de 76,5 M€. Cette dynamique va se poursuivre en 2019 à un rythme soutenu dans la mesure où près de 70 % des dotations locales ont d'ores et déjà fait l'objet d'une mobilisation par les comités uniques de programmation.

Les volets européens des contrats sont, depuis 2018, tous rentrés dans une phase pleinement opérationnelle. Ils demeurent, toutefois, à un niveau d'engagement inégal. Ainsi, pour le FEDER, la mise en œuvre des 23 Investissement Territoriaux Intégrés (ITI) est désormais bien avancée (plus de 34% de la dotation a été attribuée au profit de 58 projets). Avec une mise en œuvre rendue possible seulement fin 2017, les programmes LEADER (FEADER) et Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) FEAMP ont souffert d'importants retards dans leur démarrage en raison notamment de difficultés liées aux développements informatiques opérés par l'Etat. Pour la seule année 2018, le programme LEADER a permis d'accompagner 62 projets, portant le niveau de programmation total sur LEADER à 9 % et de paiement à 2,14 %. La Région continuera à être pleinement mobilisée en 2019 afin d'accélérer la concrétisation de ce programme.

→ L'aboutissement de la 2^{ème} vague de l'appel à candidature « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux »

Confrontés aujourd'hui à des défis en termes d'habitat, de commerce, de transports, d'aménagement urbain et de lien social, les centres-villes et bourgs ruraux doivent s'adapter aux nouveaux modes de vie de leurs habitant.e.s. La démarche novatrice engagée par la Bretagne (avec l'État, la Région, la Caisse des Dépôts et l'Établissement public foncier de Bretagne) a pour objectif d'aider les territoires à inventer de nouvelles dynamiques. Un premier appel à candidatures lancé en 2017 a permis d'accompagner 60 projets de dynamisation des centres visant à redonner de l'attractivité aux centres des bourgs et villes de Bretagne (sur 208 candidatures).

Une seconde édition de cet appel à candidatures « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux en Bretagne » a été lancée le 9 novembre 2018. Le dépôt des dossiers de candidature est prévu pour fin février 2019 avec une sélection avant l'été.

Cet appel à candidatures s'adresse à toutes les communes (hors métropoles et communes déjà retenues en phase opérationnelle en 2017) souhaitant être accompagnées dans leurs projets visant à développer le dynamisme de leur centre, soit en phase de conception, soit en phase de réalisation. La philosophie reste la même que pour le premier appel à candidature avec toutefois une meilleure valorisation des notions d'économie de foncier et des enjeux de transition écologique. Plus de temps est également laissé aux candidats afin de faciliter la mobilisation d'une diversité de maîtrises d'ouvrages.

Pour éviter de mettre en concurrence les centralités urbaines et rurales, deux enveloppes sont prévues, l'une pour les villes, l'autre pour les bourgs ruraux, comme pour le premier appel à candidatures (7 M€ d'investissement de la Région pour les bourgs ruraux, 7 M€ pour les centres-villes, et autant de l'État, sachant que la Caisse des Dépôts et l'Établissement Public Foncier engageront des moyens spécifiques notamment en ingénierie).

Parallèlement à cette nouvelle vague, les engagements issus de l'appel à candidature 2017 continueront à se traduire en 2019 par l'attribution des soutiens au profit des projets présentés par les 60 lauréats.

→ La formalisation et la mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain des quartiers politiques de la ville

La Région Bretagne compte 12 quartiers retenus au titre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU). Ils font ainsi l'objet d'un projet de territoire répondant aux enjeux d'amélioration de la qualité de vie des habitant.e.s. En vertu de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, ces projets s'intègrent dans les contrats de ville des agglomérations concernées et font l'objet de conventions d'application spécifiques.

Signataire des contrats de ville 2014-2020, le Conseil régional a souhaité apporter des moyens dédiés à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain dans ces quartiers, avec une enveloppe de 14 M€, répartie entre les EPCI concernés en tenant compte de critères de fragilités. Au-delà de cette dotation spécifique, la Région soutient également la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain au titre des contrats de partenariat ou de ses politiques de droit commun et cosigne les conventions d'application qui leur sont dédiées.

A ce jour, la convention de renouvellement urbain de Rennes Métropole a été signée et s'est concrétisée, en 2018, par un premier engagement de crédits régionaux. Les autres conventions de renouvellement urbain seront finalisées, selon les calendriers locaux, en 2019 ou 2020, permettant l'accélération des attributions de subvention au titre de ce dispositif.

→ La réflexion sur la forme et le contenu de la politique territoriale contractuelle post 2020

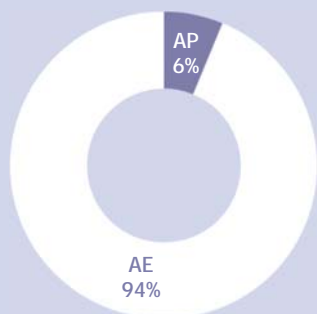
L'année 2019 sera une année centrale quant à la réflexion sur la politique que la Région entend développer avec et en faveur des territoires afin de permettre la déclinaison des objectifs de la Breizh COP.

Les actions du programme

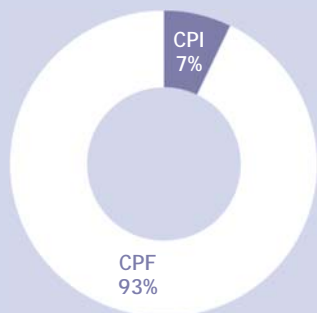
- Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires
 - Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales
 - ✓ Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires
 - ✓ Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels
 - ✓ Honorer les engagements antérieurs
 - Accompagner les nouveaux défis
 - ✓ Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - ✓ Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités
-

Programme 102

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

1 498 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

105 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 366 800 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

\\ Raison d'être du programme

Réduire les inégalités, que ce soit en matière de développement territorial ou de santé, favoriser les dynamiques portées par les jeunes venant de milieux ruraux ou urbains, implique de bien connaître à la fois les territoires bretons et leurs habitant-e-s, et anticiper les mutations territoriales, sociétales et sociales, pour mieux lutter contre les inégalités.

Ce programme porte donc à la fois la dynamique de connaissance des territoires, celle de planification au travers du projet de territoire régional Breizh COP et sa déclinaison réglementaire (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – SRADDET) et l'animation des réseaux. Il est également le support de la mise en œuvre de la politique de santé votée en décembre 2017. Enfin, il contribue à l'animation transversale de la politique du Conseil régional en matière de jeunesse.

\\ 2019 en actions

→ Pour la Breizh COP : passer des objectifs aux outils de mise en œuvre

En 2018, la Région a défini avec l'ensemble de ses partenaires et, après avoir consulté les breton-ne-s, 38 objectifs pour dessiner la Bretagne de 2040. Il s'agit maintenant d'imaginer les moyens à mobiliser pour les atteindre. Pour cela, plusieurs outils seront mobilisés.

Les engagements : mobiliser tous les acteurs bretons (entreprises y compris agricoles, collectivités, associations, citoyen-ne-s) afin que toutes et tous s'engagent à leur niveau pour atteindre ces objectifs. Il s'agira donc, en 2019, de recueillir et quantifier l'ensemble de ces engagements. La réalisation de certains d'entre eux nécessitera un accompagnement des politiques publiques régionales qu'il faudra repenser, notamment par le mode du contrat.

Lorsque cela sera nécessaire, pour les objectifs considérés prioritaires, il sera possible de recourir à la norme afin de s'assurer de la non concurrence entre territoires. Toutefois, ces règles devront être bien calibrées dans toutes leurs dimensions, afin de s'assurer qu'elles soient les plus productives possibles. Une analyse juridique fine sera ainsi menée sur chacune d'entre elles.

La cohésion territoriale est au cœur de la Breizh COP. L'enjeu majeur est de dépasser les clivages urbain-périurbain-rural, littoral-intérieur, est-ouest sans nier les spécificités, bien au contraire. C'est pourquoi la Région et ses partenaires animent un réseau intitulé « les Territoires innovent ». Après un événement 2018 consacré au sujet « villes-campagnes, cultivons nos liens », 2019 permettra, dans le cadre d'un temps fort de la Breizh COP au printemps, de valoriser les engagements que les différents acteurs sur l'ensemble du territoire peuvent prendre pour agir ensemble.

Cette cohésion territoriale est aussi poursuivie avec l'objectif de dynamiser les centres-villes et bourgs. Au-delà du soutien massif en investissement sur des projets exemplaires (portés par le programme 101), la Région co-anime le réseau partenarial des porteurs de projets sur le sujet, et travaille à l'émergence d'outils adaptés pour des opérations complexes en renouvellement urbain (de type « foncière régionale ») ainsi que sur les leviers fiscaux qui pourraient être adaptés. Elle participera à la conclusion de contrats pour les opérations de revitalisation du territoire, afin notamment de renforcer la capacité d'action des territoires notamment sur l'urbanisme commercial.

→ Poursuivre la démarche d'observation territoriale et d'information géographique mutualisée

Après avoir initié, en 2018, 2 nouveaux « groupes thématiques » de l'observatoire (Égalité Femmes/Hommes en Bretagne et Jeunesse), et poursuivi les travaux d'observation du foncier, il s'agira d'améliorer la connaissance et l'évolution des dynamiques territoriales en développant les synergies entre les différents acteurs de

l'observation en Bretagne. Au-delà du suivi des indicateurs qui seront définis dans le cadre du SRADDET, afin de bénéficier d'informations et d'analyses fiables, interopérables et systémiques, les acquis de la démarche Géobretagne (plateforme d'information géographique mutualisée) seront un atout majeur tout en continuant à développer et promouvoir cet outil partagé.

→ Pour les jeunes breton.ne.s : une année charnière pour la définition des politiques publiques

L'année 2019 sera consacrée à la poursuite du « dialogue structuré régional » institué par la loi égalité et citoyenneté de 2017, copiloté avec l'Etat afin de construire un plan de mobilisation pour les jeunes de Bretagne. Suite aux enquêtes sur les besoins des jeunes menées en 2018, des concertations seront engagées, dans les territoires et au niveau régional, afin d'établir une feuille de route partagée qui sera présentée en session au second semestre 2019. Le Conseil régional des jeunes sera fortement associé à cette démarche, qui fait partie intégrante de la Breizh COP.

Le dialogue structuré permettra par ailleurs d'amorcer de nouvelles relations entre la Région et les collectivités territoriales, dans le cadre du chef de filât jeunesse confié aux conseils régionaux par cette même loi. Le partenariat renouvelé avec l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique pour ses travaux de recherche sur les politiques de jeunesse alimentera les travaux des collectivités bretonnes en la matière.

Parallèlement à ces démarches, la Région continuera à accompagner les jeunes dans leur quotidien, en soutenant leurs initiatives et en confortant leur accès à l'information et à l'écoute sur les enjeux de santé.

Cette politique pour la jeunesse trouvera également, en 2019, une déclinaison spécifique pour les jeunes en milieu rural dans le cadre du réseau rural, à travers un cycle d'animation spécifique. L'ambition est que les acteurs ruraux, dans leur diversité, donnent la parole aux jeunes pour qu'ils expriment leur vision, leurs projets pour leurs territoires, et que cela puisse donner lieu à une mise en œuvre conjointe. La créativité, mais aussi l'objectif de mieux mobiliser ceux qui ne viennent pas spontanément dans les dispositifs classiques, seront les maîtres mots de la réussite de ce volet rural de la politique jeunesse.

→ Pour la santé : 2019, année de mise en œuvre pleine et entière des nouvelles orientations

La Région poursuivra la mise en œuvre des orientations de la politique de santé adoptées en décembre 2017, en étroite collaboration avec ses partenaires, afin de permettre à l'ensemble de la population bretonne de bénéficier d'un égal accès aux soins et à la prévention.

Face aux réelles inégalités territoriales d'accès aux soins de premier recours, la Région renforcera son partenariat avec les territoires les plus en difficulté en soutenant la mise en œuvre de réponses adaptées aux contextes locaux, qu'il s'agisse de mettre en place des centres de santé, d'expérimenter de nouvelles solutions techniques ou encore d'apporter une aide en ingénierie adaptée aux besoins.

Plus largement, au travers de son soutien à l'Observatoire régional de santé et à l'élaboration de diagnostics locaux, la Région accompagnera les territoires dans la définition de stratégies locales de santé répondant de manière globale aux problématiques de santé de leur population.

En matière de prévention, la Région a choisi de promouvoir plus particulièrement l'engagement des jeunes en faveur de la santé de leurs pairs. L'année 2019 verra ainsi la concrétisation des travaux engagés dès 2018 pour développer en Bretagne un réseau de jeunes « capitaines santé », qui concernera non seulement les lycéen.ne.s mais aussi les jeunes en insertion. Un travail sera par ailleurs engagé avec le Conseil régional des jeunes afin d'identifier les problématiques et les besoins des jeunes en termes d'accès à la santé et de proposer des réponses adaptées.

Afin de tenir compte du dynamisme festif qui caractérise la Bretagne, la Région poursuivra également son action en faveur de la réduction des risques en milieu festif.

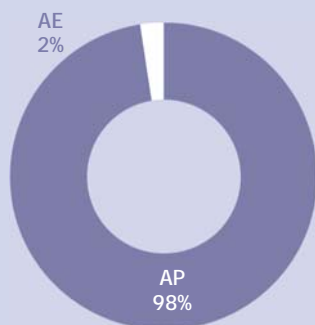
Enfin, en cohérence avec les objectifs de la Breizh COP renforçant la prise en compte de la santé-environnement dans les politiques régionales, la Région confortera son implication dans la mise en œuvre du Plan régional santé-environnement dont elle est co-pilote aux côtés de l'Etat et de l'Agence régionale de santé.

Les actions du programme

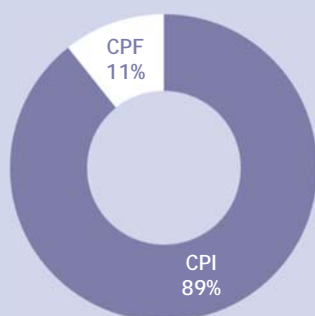
- Améliorer la connaissance des territoires
 - Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne
 - Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques
 - Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain
 - Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne
-

Programme 103

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Proroger l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2018 et de l'abonder de

87 830 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

2 194 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

18 330 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 194 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

\\ Raison d'être du programme

Notre société est engagée dans des transitions numériques multiples, qui peuvent bouleverser la vie quotidienne et induire des changements majeurs pour les territoires et celles et ceux qui y vivent et y travaillent. La Région doit pouvoir anticiper et accompagner ces transitions. Anticiper en favorisant le développement d'innovations à l'interface société/numérique. Accompagner en faisant en sorte que tou-te-s puissent acquérir une culture numérique. L'appropriation de ces nouvelles pratiques par le plus grand nombre est un socle fondamental pour le développement équilibré et solidaire de notre territoire.

De surcroît, en matière d'infrastructures, la Région est à l'origine du déploiement – par le syndicat mixte Mégalis – d'un réseau régional très haut débit, et sera attentive à l'accélération de ce projet, facteur limitant de la fracture numérique par l'accès au réseau entre les territoires et les citoyen-ne-s. C'est un investissement public majeur avec des retombées immédiates sur l'emploi, la formation, et la cohésion sociale. La Région investit également, toujours dans un déploiement opéré par Mégalis, dans une dorsale ultra haut débit permettant la connexion des établissements de formation et de recherche et d'autres communautés, et visant une convergence optimale avec Bretagne Très Haut Débit.

\\ 2019 en actions

→ L'accélération de Bretagne Très Haut Débit

La Bretagne a fait du très haut débit pour tou-te-s une priorité en mutualisant les moyens de tous les acteurs publics et en assurant le suivi des opérateurs privés. Le choix de la fibre optique a été effectué car il s'agit de la technologie la plus pérenne et évolutive, même si des solutions d'attente sont proposées à travers des montées en débit.

Sur le réseau public, fin 2018, près de 70 000 prises ont été posées, au titre de la première tranche du programme Bretagne Très Haut Débit, tandis que les premières prises de la 2nde tranche de travaux ont été posées, permettant d'envisager en 2019 la finalisation de la première phase du programme de travaux. Et ce réseau public compte déjà environ 30 000 abonné-e-s, ce qui représente un taux de pénétration commerciale 4 fois supérieur à ce qui était attendu initialement.

Depuis le premier semestre 2018, la planification de l'ensemble du projet, c'est-à-dire la définition de l'ordre de priorité de déploiement du réseau public de la fibre (phase 2 et phase 3), est effectuée pour tous les territoires de Bretagne et a été validée par l'ensemble des collectivités.

Cette planification garantit un équilibre urbain/rural à chaque étape. L'action publique permet de pallier les limites de l'investissement privé, puisque les opérateurs privés déploient sur 10% du territoire tandis que le réseau d'initiative publique en couvrira 90%. L'accord national intervenu en 2018 entre Orange et SFR et le déploiement de réseaux privés en propre de cet opérateur impliquera une vigilance accrue à l'échelle régionale sur le respect des délais en zone « d'investissement privé » également.

Néanmoins, la responsabilité première des collectivités – en lien avec leurs prestataires – est de parvenir à une accélération du déploiement du très haut débit, après de premières années « d'apprentissage » qui ont notamment démontré la nécessité « d'industrialiser » les processus et notamment de marier le savoir-faire des spécialistes du BTP et ceux des télécommunications. C'est pourquoi la Région a milité et obtenu, dans le cadre de la loi ELAN, la possibilité d'un recours à une procédure de conception/réalisation (liant études et travaux) à grande échelle.

C'est toute la phase 2 et la phase 3, soit plus d'un million de prises, qui bénéficiera de cette simplification, ainsi que d'engagements sur les délais qui seront pris par les entreprises répondant à ces marchés publics. Plusieurs années pourront ainsi être

gagnées par rapport au calendrier initial. La Région s'engagera d'ailleurs financièrement pour l'ensemble de la phase 2 (jusqu'à 2023) dès 2019.

Dans l'attente néanmoins du déploiement de cette fibre pour tou-te-s, de nouvelles opérations de montées en débit et des déploiements de la fibre en avance de phase, notamment pour des entreprises, pourront être financées dans le cadre du fonds de sécurisation et de développement du très haut débit mis en place en 2017.

2019 figurera également l'an I d'une nouvelle boucle régionale ultra haut débit, dans un partenariat public-public avec l'Université Bretagne Loire et le GIP Renater, interconnectant par des points de présence les implantations universitaires majeures de la région. Au-delà de l'impact attendu pour les transmissions des données de recherche entre établissements, il s'agit de permettre l'ouverture progressive de ce réseau à d'autres communautés, à l'instar du monde de la santé, qui trouveraient intérêt à son utilisation. L'existence de cette boucle pourra par ailleurs faciliter des opérations de raccordement liées au programme BTHD. Le fonds de sécurisation sera appelé pour le financement de cette dorsale.

→ L'an II de la montée en charge du nouveau Visa Internet Bretagne

La Région s'est saisie très tôt de la question des inégalités numériques, et a adapté sa politique aux nouveaux enjeux qui pouvaient émerger. Le nouveau Visa Internet Bretagne, retravaillé à partir de l'année 2016, poursuit comme objectif unique l'inclusion numérique des publics les plus éloignés, aussi divers soient-ils. En effet, le manque de culture(s) numérique(s) s'avère protéiforme et touche près de 20% de la population. Il s'agit donc de permettre la construction de véritables parcours numériques, en centrant le Visa Internet Bretagne sur la levée des difficultés aux premiers usages et dans des lieux adaptés et facilitant les mobilités.

Fin 2018, 90 Espaces Publics Numériques labellisés accueillent les citoyen-ne-s et délivrent gratuitement, par le soutien de la Région, le Visa. Pour cette année, l'objectif est d'atteindre un niveau de maturité plus important, mais surtout un maillage territorial plus fin, avec près de 150 structures partenaires.

Par ailleurs, le défi de l'inclusion numérique nécessite la mobilisation de toutes les énergies. Ainsi, la Région et les différentes collectivités bretonnes ont à cœur d'œuvrer pour un partenariat constructif qui permette, devant l'ampleur de la tâche, de démultiplier les effets des différentes politiques publiques mises en œuvre à chaque échelle.

Cette problématique du développement des compétences par le numérique est un enjeu primordial pour le développement harmonieux de la Bretagne. Il est à noter que la Région fonde son action à partir de données objectivées scientifiquement. Dans cette optique, La Région renouvelle son partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin, à l'origine de nombreux travaux sur le sujet, et qui pourra être mobilisé sur d'autres matières, dans le cadre de la Breizh COP.

Les actions du programme

- Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques
 - ✓ Déployer le très haut débit
 - ✓ Mutualiser la gestion des données et services numériques publics.
 - Développer les usages numériques
 - ✓ Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance
 - ✓ Soutenir l'innovation numérique
 - ✓ Œuvrer pour l'inclusion numérique
 - Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0101	P.0101-10 :Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires (2014-2020)	-	2 825 000
	P.0101-21 :Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires (2014-2020)	-	1 200 000
Total P.0101		-	4 025 000
P.0102	P.0102-11 :Améliorer la connaissance des territoires	50 000	265 000
	P.0102-20 :Ouvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne	-	100 000
	P.0102-30 :Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques	-	368 500
	P.0102-40 :Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain	-	375 000
	P.0102-50 :Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne	50 000	390 000
Total P.0102		100 000	1 498 500
P.0103	P.0103-11 :Déployer l'ultra et le très haut débit	87 500 000	250 000
	P.0103-21 :Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance	130 000	326 000
	P.0103-22 :Soutenir l'innovation numérique	100 000	-
	P.0103-23 :Ouvrer pour l'inclusion numérique	-	200 000
	P.0103-30 :Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique	100 000	1 418 000
Total P.0103		87 830 000	2 194 000